

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire,
Mesdames LESIEUR Éveline, CHOMAZ Josiane, GROS Danielle, MACALUSO Claude,
Messieurs RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean François, DALLA COSTA René,
AMEVET Daniel, DALDOSSO Serge, VIARD Marcel, VARESANO José et GROS Joël.

Absents excusés :

Mme FAVIER Stéphanie procuration à M VARESANO José,
Mme BUFFAZ Bernadette procuration à Mme CHOMAZ Josiane,
M BUTTARD Éric procuration à M. TOURNABIEN Marc,
M MEULE Bruno procuration à GROS Joël,
M CANTIN Philippe procuration à DALLA COSTA René.

Secrétaire de séance :

M. DALLA COSTA René.

A la demande de M le Maire et après acceptation par le conseil le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

Travaux d'infrastructures et coupe de bois dans la forêt communale.

Réfection de la route forestière du Crêt des Bornes (parcelles forestières 3, 4 et 8),

Création de la piste forestière du Pré des Envers (parcelles forestières 7, 8 et 35),

600m de piste à créer, total des dépenses : 17808 €

Vente de bois à 18€ par m³ + subvention totale recette 26100€.

Au vu du bilan financier positif de l'opération qui s'inscrit dans le Plan d'Aménagement Forestier, le conseil donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2004.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil

2. Rapport sur l'eau 2003 (qualité / tarif)

Les ressources en eau potable

Captage du Revet (hameau de Montdenis),

Captage du Solliet (hameau de Grenis),

Captage des Loyes

• Sources de la Culaz

SIAE de Maurienne

➤ volume prélevé en 2003 : 94 694 m³,

➤ volume facturé en 2003 : 86 086 m³,

➤ pour le prix de l'eau à St Julien Montdenis, on constate une stabilité des prix,

- 813 abonnés au réseau ce qui fait 97 % de la population sont raccordés à l'assainissement,
- l'ensemble des fontaines et point d'eau de la commune est désormais équipé de compteurs pour mesurer la consommation d'eau de ces points de distribution.

Approbation à l'unanimité du conseil de ce rapport qui est à la disposition du public en mairie

3. Marché de réfection, adduction de l'eau potable de Montdenis

La conduite d'eau potable de Montdenis est plus que centenaire et doit être refaite. Les travaux s'étaleront sur plusieurs tranches.

- La première tranche débutera le 1er juillet.
- Après consultation l'entreprise qui a été retenue est Maurienne TP :

proposition MAURIENNE TP	48 067,92 €,
proposition TRUCHET	48 364,90 €,
proposition MARTOÏA	58 748,17 €,
proposition LAURENT	58 914,50 €,
proposition MANNO JP	66 010,00 €,
proposition JUILLARD	69 134,70 €,
proposition MANCUSO	74 868,90 €,

approbation à l'unanimité du conseil pour le choix de l'entreprise,

approbation à l'unanimité du conseil pour autoriser M. le Maire à signer les pièces du marché.

4. Autorisation d'emprunts CDC pour la réhabilitation de deux logements communaux

Ces appartements ne peuvent pas être reloués. Ils ne sont plus aux normes car ils n'ont jamais été rénovés.

Un logement se situe au groupe scolaire. Le coût de rénovation est de 18 171 €, le second est à Villarclément pour un montant de 35 119 €.

Emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignations approuvés par le conseil à l'unanimité.

5. Demande de subvention Natura 2000

Cette demande concerne le sentier d'accès aux chardons bleus.

Le montant des travaux (devis ONF) 800 € TTC

plan de financement :

subvention (ministère de l'écologie et du développement durable)	80 % soit 640 €,
participation de l'ONF	10 % soit 80 €,
autofinancement de la commune	10 % soit 80 €.

vote à l'unanimité du conseil.

6. Vente parcelle Mme Dufour

La parcelle communale n° 2349 située à Champ Marchand a été partagée entre M TOYE Jean Luc et Mme DUFOUR Marie José.

Les deux nouvelles parcelles n° 2363 de 284m² à M. TOYE et la parcelle n° 2364 de 86 m² à Mme DUFOUR. Ces parcelles ont été vendues à 7,62 € le m².

Le prix total de la parcelle proposée à Mme Dufour est de 790,47 € en incluant les frais de géomètre.

Vote à l'unanimité du conseil pour cette vente

7. Approbation délibération CCAS du vendredi 7 mai 2004

- a. La commission donne un avis favorable pour l'attribution d'une Allocation Compensatrice pour l'aide d'une tierce personne. Une aide ponctuelle est accordée à une personne, cette demande est présentée par l'assistante sociale.
- b. La commission approuve d'une part une convention avec le centre de loisirs de St Jean de Maurienne et d'autre part, une convention avec l'Association Cantonale d'Animation de St Michel de Maurienne pour le centre de loisirs de St Michel de Maurienne
- c. La commission s'informe grâce à un tableau comparatif des différentes prestations de portage de repas sur StJean de Maurienne, Modane, le canton de St Michel de Maurienne et

celui de la Chambre.

Après débat la commission propose d'instituer une aide en fonction du quotient familial et des prix des repas. La commission souhaite rendre accessible ce service aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes en difficulté (handicapé momentané ou permanent), un appel d'offre sera lancé.

d. La date du 10 octobre 2004 est retenue pour le repas des anciens.

L'ensemble des propositions de la commission des affaires sociales est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

8. Approbation délibérations régie électrique

a. M. CARRAZ Thierry termine au 30 juin 2004 son année de stage prévue conformément au statut national des industries électriques.

Il convient donc de le titulariser à compter du 1er juillet 2004.

Le conseil d'exploitation de la régie approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve également à l'unanimité.

b. Conséquences financières provoquées par la nouvelle tarification EDF au 1er janvier 2004 : usage domestique et professionnel :

KWH heure pleine	0,0673 € HT
KWH heure creuse	0.0396 € HT

A ces tarifs, il faut également ajouter la contribution des charges de services publics de l'électricité qui passe à 0.0045 € HT alors qu'elle était de 0.0033 €.

Cette augmentation est partagée entre la régie et les consommateurs. l'écart de tarification entre la régie et EDF passe de -13 % à -12 %

Vote à l'unanimité du conseil.

9. Adhésion au SDES (Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie)

Cette adhésion concerne le territoire de l'ancienne commune de Montdenis pour lequel le réseau électrique n'est pas géré par la régie (contrairement à St Julien Montdenis) mais sous concession EDF.

Pour bénéficier de subventions sur l'enfouissement des réseaux qui s'élèvent jusqu'à 40 % des travaux il faut que la commune adhère au SDES. La commune envisageant des travaux d'enfouissement de réseaux à l'occasion des travaux de réfection de la conduite d'eau il convient d'adhérer à ce syndicat.

Vote à l'unanimité du conseil.

10. Transformation statut EDF / GDF

Le maire souhaite que le conseil municipal émette un avis sur la transformation des statuts EDF / GDF,

Considérant que le service public de l'énergie a fait ses preuves et a permis jusqu'à ce jour un accès pour tous à un prix raisonnable au gaz et à l'électricité.

Considérant que le changement de statut d'EDF-GDF proposé conduira nécessairement à une recherche accrue de la rentabilité dans le but de servir des dividendes aux actionnaires.

Considérant que cette recherche de rentabilité a de fortes chances de se faire au détriment de la qualité de la desserte et de l'approvisionnement, de la qualité de la maintenance des installations et de la professionnalisation des personnels.

Demande au gouvernement de retirer le projet de loi relatif au service public de l'électricité et de prendre en compte la nécessité de ne pas soumettre le secteur de l'énergie aux contraintes des marchés et de la seule logique financière.

Le conseil approuve à l'unanimité.

11. Modification du temps de travail de deux postes d'agent d'entretien à temps non complet

Une augmentation de 4h /mois pour deux agents d'entretien qui passent de 62h à 66h et de 84h à 88h par mois.

Cette augmentation d'horaire a pour but de faciliter le travail des assistantes maternelles lors de l'arrivée des enfants

18 votes favorables, un conseiller ne participant pas au vote.

12. Recrutement des jeunes d'été 2004

Le recrutement des jeunes de la commune pendant les vacances scolaires permet d'assurer certains travaux d'entretien et de pallier la baisse d'effectif dû aux congés du personnel. Elle permet également une première prise de contact des jeunes avec le monde du travail

Cette année 25 jeunes sont embauchés et rémunérés au SMIC.

4 jeunes n'ont pas pu être retenus pour diverses raisons.

Le conseil après délibération autorise M le Maire à procéder au recrutement et à les rémunérer en qualité d'agents d'entretien ou d'agents administratifs à l'indice de 245 majoré à 262.

13. Embauche CDD de l'été 2004

BOSC Karine en congé maternité du 01/03/04 au 25/06/04 à été remplacée pendant cette période par M^{me} BOURGEOIS Nathalie en CDD.

M^{me} BOSC ne revient par tout de suite et prend ses congés du 26/06/04 au 18/07/04 donc un nouveau contrat est effectué pour M^{me} BOURGEOIS Nathalie du 26/06/04 au 31/07/04.

Le conseil approuve à l'unanimité.

14. Demande de remboursement de frais de bibliothèque

M. POCHET Alain bénévole qui s'occupe de la bibliothèque municipale demande le remboursement de ses frais annuels de déplacement soit 38.30 €.

Le conseil après délibération autorise le remboursement des frais de déplacement de M POCHET

15. Remboursement de frais de mission pour les salariés

La règle générale est le remboursement forfaitaire :

M le maire demande au conseil de délibérer pour rembourser aux frais réels dans la limite du forfait. Approbation à l'unanimité.

16. Tarif location maison des jeunes

Le tarif journée passe de 200 Frs à 30 €

La caution passe de 1000 Frs à 150 €

Approuvé à l'unanimité

17. Compte rendu de réunion et commissions

communauté de communes du 9 juin 2004

- a. Achat de mobilier pour restauration de midi à la halte garderie de St Jean de Maurienne.
- b. Projet de voirie dans la zone de Longefan à Hermillon ; modification de tracé
- c. Vente d'une parcelle de 10 000 m² dans la zone du Pré de la Garde à l'entreprise Transalp
- d. Obtention d'une subvention de l'Europe de 50 % pour l'espace numérique d'Hermillon
- e. La salle informatique du groupe scolaire de St Julien Montdenis va être équipé pour la rentrée.
- f. Travaux prévus au refuge SPA
- g. contrat d'assurance commune de St Jean de Maurienne et communauté cœur de Maurienne pour achat de matériel

comité de gestion de la Provalière du 26 mai 2004

- a. Compte administratif 2003 :

le taux d'occupation est de 98 % soit 17 307 journées pour 48 lits

il existe 3 sections tarifaires :

1. l'hébergement
2. la dépendance

3. les soins
soit 1 402 € par mois (9200 Frs) pour l'hébergement.

b. Projet d'extension :
13 lits supplémentaires en attente phase avant projet

c. Divers
Protocole canicule, climatisation d'une salle.
3. Proposition de climatisations mobiles.

ADMR assemblée générale année 2003 le 12 juin 2004

A l'occasion des 40 ans de l'ADMR à St Julien Montdenis, M. GROS Jules et JACQUEMMOZ René ont été médaillés pour leur dévouement par M. le Maire.

3 objectifs pour 2004 :

1. Développement du soutien de proximité aux associations locales,
2. Reconstruction d'un projet service à l'enfance et famille locale,
3. Professionnalisation du personnel d'intervention.

18. Questions diverses

M. GROS Joël se souci de l'îlot de la rue de la Croix Blanche à l'aval de la chapelle : les gros véhicules ne passeront pas.

M. le Maire : cet îlot sera franchissable par les gros véhicules une fois l'enrobé fini prévu la 2e quinzaine d'août.

Mr le Maire : un trottoir acceptable pour tout le monde à été conservé à hauteur de la maison Capucetti.

Sur la rue de la Croix Blanche, toutes les reprises et réfections effectuées par l'entreprise MARTOÏA suite à des erreurs d'exécution ont été réalisées aux frais de l'entreprise.
Le coût global du chantier sera tenu. l'entreprise encoure des pénalités de retard depuis le début mai.

Lotissement St Antoine en cours, délai maintenu.

Danielle GROS : il existe des éducateurs de rue qui pourraient venir à St Julien Montdenis pour rencontrer les jeunes pour faire le point. Certains jeunes sont déjà connus de leur service.

L'ordre du jour étant épuisé. M. le Maire lève la séance à 23h.